

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux le dix-sept du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Nombre de Membres :

**En exercice : 19**

**Présents : 16**

**Votants : 17**

**Date de convocation du Conseil :** le 13 mai 2022

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES

Mmes BOUDRIE, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

Mme CERTAIN (procuration à mme POUGET)

MM COLBORATI, VILLETTE

**Secrétaire de Séance :** Mme VILLATOUX Catherine

Monsieur le Maire indique que la commission Associations s'est réunie afin d'examiner les demandes de subventions des associations. Il précise que seules ont été examinées les demandes pour lesquelles le dossier était complet; les associations ayant déposé un dossier incomplet ont été contactées, leurs demandes seront examinées ultérieurement.

Suite à l'examen des demandes par la commission, M. le maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer comme suit le montant des subventions à verser pour 2022 :

ASSOCIATION	SUBV . ATTRIBUEE
Qi Gong Energie (Lagraulière)	100
Entente Basses Monédières Ping Pong (Chamboulive)	100
A tous Cirk (Tulle)	200
Enjoy Seilhac	500
Foyer rural des jeunes et d'éducation populaire	500
FNACA	80
AS Seilhac Rugby	4 300
Gymnastique féminine	200
Le Brezou	1 500
AS Seilhac Football	3 800
Les amis de la BDP	50

Délibération N° 029-2022

SUBVENTION AUX  
ASSOCIATIONS

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220517-D029-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2022

Affichage : 24/05/2022